

Bonjour,

Je souhaiterais que soit mentionné au nouveau PLU(IH) la possibilité de transformer une dépendance ou un lieu d'habitation déjà existant, en local professionnel en zone NF.

En effet la zone NF ne permet pas la construction de nouveaux bâtiments, mais peu, selon certaines conditions, permettre leurs modifications ou extensions.

Aujourd'hui l'activité professionnelle sous forme de Micro-entreprise ou Entreprise individuelle comme première ou seconde activité professionnelle se démocratise de plus en plus et la demande est grandissante en zone extérieure à l'urbanisation afin de pouvoir travailler et garantir des revenus.

Je peux comprendre que la création d'une activité commerciale et industrielle ne soit pas approprié en zone NF, mais l'usage d'une partie de son lieu d'habitation comme bureau, activité artisanale ou prestations de services visant à recevoir du public, comme par exemple de la coiffure de l'onglerie du conseil ou du soins à la personne (Medecine, massage, soin énergétique), ne paraissent pas être des activités professionnelles pouvant dégrader une zone naturelle.

En espérant que cette évolution puisse être prise en compte dans le nouveau PLU(IH), je vous prie de croire en mes sincères salutations.

Je reste à votre disposition afin de préciser ou justifier ma demande.

Cordialement